

Escapade Champsaurine

Marche et Trail

Dimanche 25 Mai 2025

A Saint Bonnet en Champsaur 05500

Règlement

Art 1 : ORGANISATEUR

Une nouvelle équipe 100% Team Champsaur Nature, club de sports basé à Saint-Bonnet-en-Champsaur, organise le dimanche 25 Mai 2025, la quatrième édition Marche et Trail de Saint-Bonnet-en-Champsaur, nommée « L'Escapade Champsaurine ». L'escapade champsaurine comprend :

- 1 Course de trail sur 13,5 km avec 380 m de dénivelé positif : « Trail du bocage », proposé au format Solo ou Duo (Duo : Partir, courir et finir à deux). Ouvert aux Joelettes.
- 1 Course de trail sur 21,5 km avec 650 m de dénivelé positif : « Trail Contrefort du Pic Queyrel », proposé au format Solo ou Duo (Duo : Partir, courir et finir à deux). Ouvert aux Joelettes.
- 1 Course de trail sur 30,5 km avec 1350 m de dénivelé positif : « Trail de Barbeyroux »,
- 1 Marche sur 13,5 km : « Marche du bocage », proposée avec deux horaires de départ distincts, Ouvert aux Joelettes.
- 2 Courses enfants dans le village gratuites.

Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve du Trail de l'Escapade Champsaurine est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non avec depuis cette année la présentation d'un QRCode du Parcours Prévention Santé (PPS) valide de la Fédération Française de l'Athlétisme (FFA). Les participants devront être nés en 2009 (cadet) ou avant pour le 13,5 km, en 2007 (Junior) ou avant pour le 21,5 km et en 2005 (espoir) ou avant pour le 30,5 km. Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions du trail ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA, FSGT, FFTRI, UFOLEP... en cours de validité et pour les non licenciés d'un QR CODE du PPS valide avec non-contre-indication à la pratique sportive de la **course à pied ou trail, en compétition datant de moins de 3 mois**.

Pour les inscriptions sur place, la présentation d'une licence sportive compétition FFA, FSGT, FFTRI, UFOLEP ... ou d'un QR CODE du PPS valide avec non-contre-indication à la pratique sportive de la **course à pied ou trail, en compétition datant de moins de 3 mois**, sera obligatoire ; une copie papier ou numérique sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents l'inscription sera refusée.

Pour les courses enfants gratuites, un parent devra être présent avec l'enfant et remplir le formulaire d'inscription sur place qui sera signé avec une autorisation parentale.

Pour les Joelettes, pour la marche, aucun PPS ou certificat n'est nécessaire pour l'inscription. Pour les parcours trails 13,5 km et 21,5 km, pour les accompagnants, il est nécessaire de présenter une photocopie de licence sportive FFA, FSGT, FFTRI,

UFOLEP... en cours de validité et pour les non licenciés un QRCODE du PPS valide avec non-contre-indication à la pratique sportive de la **course à pied ou trail, en compétition datant de moins de 3 mois**. Pour la personne transportée, il faut présenter un certificat médical valide avec non-contre-indication à la pratique sportive de la **course à pied ou trail en Joelette, en compétition datant de moins d'1 an**.

Art 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Inscription en ligne sur le site <https://www.sportsnconnect.com/> jusqu'au vendredi 23 mai 2025 à 23h59 :

<https://www.sportsnconnect.com/> [lien inscriptions en cours de création](#)

Droits d'inscription Trail de l'Escapade Champsaurine (cadeau à l'inscription, ravitaillements et repas inclus) :

Marche du Bocage 13,5 km format :

15 € en ligne jusqu'au 23 mai 2025 - 23h59,
20 € sur place après le 23 mai 2025.

Trail du Bocage 13,5 km format Solo :

15 € en ligne jusqu'au 23 mai 2025 - 23h59,
20€ sur place après le 23 mai 2025.

Trail du Bocage 13,5 km format DUO (partir, courir et arriver à deux) :

25 € en ligne jusqu'au 23 mai 2025 - 23h59,
30 € sur place après le 23 mai 2025.

Trail Contrefort du Pic Queyrel 21,5 km format SOLO :

20 € en ligne jusqu'au 23 mai 2024 - 23h59,
25 € sur place après le 23 mai 2024.

Trail Contrefort du Pic Queyrel 21,5 km format DUO (partir, courir et arriver à deux) :

30 € en ligne jusqu'au 23 mai 2024 - 23h59,
35 € sur place après le 23 mai 2024.

Trail de Barbeyroux 30,5 km format SOLO :

25 € en ligne jusqu'au 23 mai 2024 - 23h59,
30 € sur place après le 23 mai 2024.

Trail de Barbeyroux 30,5 km format DUO (partir, courir et arriver à deux) :

35 € en ligne jusqu'au 23 mai 2024 - 23h59,
40 € sur place après le 23 mai 2024.

Marche ou Trail Joelettes 13,5 km :

15 € pour 2 personnes - Dossard offert pour la personne transportée - pas de mini ni maxi pour le nombre de personnes composant l'équipage.

Inscriptions que sur place le samedi 24 Mai entre 16h et 18h, et le dimanche 25 Mai à partir de 07h45.

Trail Joelettes 13,5 km :

15 € pour 2 personnes - Dossard offert pour la personne transportée - pas de mini ni maxi pour le nombre de personnes composant l'équipage.

Inscriptions que sur place le samedi 24 Mai entre 16h et 18h, et le dimanche 25 Mai à partir de 07h45.

Trail Joelettes 21,5 km :
20 € pour 2 personnes - Dossard offert pour la personne transportée - pas de mini ni maxi pour le nombre de personnes composant l'équipage.
Inscriptions que sur place le samedi 24 Mai entre 16h et 18h, et le dimanche 25 Mai à partir de 07h45.

Art 4 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions auront lieu dans la salle communale de la Maison blanche (ancien CPM) le samedi 24 mai 2024 de 16h à 18h et le dimanche 25 mai à partir de 07 h 45 et jusqu'à 15 minutes avant l'horaire de départ des courses.

Art 5 : SÉCURITÉ

Il est interdit de suivre les coureurs. Le parcours sera balisé et fléché. Les secours seront assurés par une antenne médicale composée de secouristes et par un médecin généraliste.

La sécurité est coordonnée par le responsable course.

Des radios ainsi que des téléphones portables assureront la liaison entre les différentes personnes s'occupant des secours. Le parcours reste à proximité de routes forestières accessibles en 4X4. Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques.

Art 6 : MATÉRIEL

Obligation d'avoir une réserve d'eau suffisante et un gobelet au départ de la course car, par soucis écologique, aucun gobelet jetable ne sera disponible aux ravitaillements. Un téléphone portable, un sifflet, une petite couverture de survie sont conseillés. L'utilisation des bâtons est autorisée.

Art 7 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu initialement ; les engagements restants acquis.

Art 8 : CESSION DE DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, tout concurrent autorise expressément l'organisation du trail de Saint Bonnet à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue et photos réalisées lors de l'événement.

Art 9 : RÉCOMPENSES

- 1 repas "plats champsaurin" à l'arrivée pour tous les participants,
- 1 cadeau par inscription.

Seront récompensés pour chaque course :

- 3 premiers hommes au scratch,
- 3 premières femmes au scratch,
- Les 1 premiers de chaque catégorie hommes et femmes :
 - 13,5 km : de cadets à Masters

- 21,5 km : de junior à Masters
- 30,5 km : de Espoirs à Masters

(Masters H et F : M0-M1-M2-M3-M4-M5-M6-M7-M8-M9-M10)

Art 10 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence ou falsification de dossard - Retard au départ de la compétition - Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritrus) - Non respect du parcours balisé.

Respectons la nature : Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de ne pas jeter de détritrus sous peine de disqualification et de respecter le balisage.

ABANDON : En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir une personne du poste le plus proche et lui remettre son dossard. Dans ce cas, si son état de santé le nécessite, il sera pris en charge par une équipe de secours qui le ramènera à Saint Bonnet.

Art 11 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Art 12 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la FSGT.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres types de participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne pourra pas avoir sa responsabilité engagée. De plus, l'organisation ne pourra pas être engagée dans le règlement des frais médicaux quelconques ni dans le transport médicalisé ; avant, pendant et après une prise en charge par les secours publics, les pompiers, le samu et un centre hospitalier.

Art 13 : ANNULATION

Blessure : En cas de blessure du coureur avant la course et sur attestation médicale fournie au plus tard le vendredi 23 Mai 23h59, l'inscription sera remboursée à 100% (moins les frais bancaires) dans les mêmes conditions. Tout autre forfait ne sera pas pris en considération.

Art 14 : CHANGEMENT DOSSARD

Tous les concurrents ont la possibilité, sans motif et jusqu'au vendredi 23 mai 23h59, de demander un échange de dossards avec une autre personne, en le signalant soit sur le site d'inscription en ligne soit à l'adresse mail contact@escapade-champsaurine.fr. Le remplaçant doit fournir les mêmes garanties que tous les autres coureurs.

Art 15 : SOLIDARITÉ

Les concurrents se doivent assistance et entraide. L'entraide devra prévaloir sur le résultat quelle que soit sa position lors de la course.

Art 15 : RAVITAILLEMENTS

Trois ravitaillements sont prévus sur le grand parcours : aux Payas, à Charbillac et à l'arrivée.

Trois ravitaillements sont prévus pour le moyen parcours aux Payas, à Charbillac et à l'arrivée

Deux ravitaillements sont prévus pour le petit parcours aux Payas et à l'arrivée.

Le repas de l'arrivée, compris avec l'engagement, sera disponible à partir de 11h30 au jardin de l'Enclos et sera réservé uniquement aux participants inscrits, aux bénévoles et aux personnes ayant acheté un ticket repas sur place.

Art 16 : PROGRAMME

- 7 h 45 : Inscriptions sur place et début de la remise des dossards à la salle de la Maison Blanche,
- 8 h 30 : 1er départ de la marche du Bocage,
- 8 h 45 : Briefing Trail de Barbeyroux (30,5 km) et sa sécurité,
- 9 h 00 : Départ en ligne Trail de Barbeyroux, (solo et duo)
- 9 h 10 : 2ème départ de la marche du Bocage,
- 9 h 15 : Briefing Trail Contrefort du Pic Queyrel (21,5 km) et sa sécurité,
- 9 h 30 : Départ en ligne Trail Contrefort du Pic Queyrel (solo duo et joëlettes)
- 9 h 45 : Briefing Trail du Bocage (13,5 km) et sa sécurité,
- 10 h : Départ en ligne Trail du Bocage (Solo Duo et Joëlettes),
- 11 h 20 et 11 h 40 : Départ des deux courses enfants.
- 11 h 30 : Ouverture du buffet,
- 13 h 30 : Remise des récompenses.

Art 17 : MESURES LIEES AU COVID-19

En cas de restrictions gouvernementales dues à la situation sanitaire, une annulation de l'événement pourra avoir lieu. Dans ce cas, les coureurs seront remboursés intégralement. Dans le cas où la manifestation est maintenue, nous mettrons en place les mesures nécessaires pour la santé et la sécurité des personnes.